



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE ÉPREUVE E5

### Option : Gestion et Protection de la Nature

*Durée : 3 heures 30*

---

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **aucun.**

---

Le sujet comporte **12** pages.

NB : les documents ont été modifiés pour les besoins de l'épreuve.

---

### SUJET

#### **Gestion du PNR des Ballons des Vosges**

#### **PREMIÈRE PARTIE (12 points)**

Le Parc National Régional (PNR) des Ballons des Vosges est un outil de valorisation et d'aménagement du territoire.

En 2010, a été engagée la révision de la Charte du PNR des Ballons des Vosges.

#### **À partir des documents ci-dessous et de vos connaissances :**

1. Présenter les enjeux du territoire qui expliquent la pérennité de ce PNR. Repérer les principales étapes de la révision de la Charte. **(4 points)**
2. Préciser les différentes logiques d'acteurs présentes sur le territoire de ce PNR. Pour chacune de ces logiques, identifier les acteurs associés en justifiant leur positionnement. **(4 points)**

**Lors de la révision de cette charte, des points de vue divergents sont apparus.**

3. Caractériser ces divergences. Proposer une démarche de dialogue territorial qui permettrait de les concilier. **(4 points)**

#### **DEUXIÈME PARTIE (8 points)**

La quatrième orientation de la nouvelle charte prévoit de « *renforcer le sentiment d'appartenance au territoire* ». Dans ce sens, le PNR envisage de promouvoir l'image « Ballons des Vosges ». En qualité de Chargé(e) de mission tourisme durable, vous devez proposer un programme de valorisation prenant en compte cette orientation.

4. Déttailler une action de ce programme de valorisation qui vous semble prioritaire. Justifier votre choix en fonction du public visé. **(4 points)**
  5. Présenter la faisabilité économique de cette action en prenant en compte les pistes de financement possibles. Argumenter votre réponse. **(2 points)**
  6. Présenter un plan de communication sur cette action adapté au public choisi et en cohérence avec la communication globale du PNR. **(2 points)**
- 

### **LISTE DES DOCUMENTS**

**DOCUMENT 1** : Carte du PNR des Ballons des Vosges – (source : [www.geographie.ens.fr](http://www.geographie.ens.fr) « *La protection et la gestion des Hautes Chaumes* »)

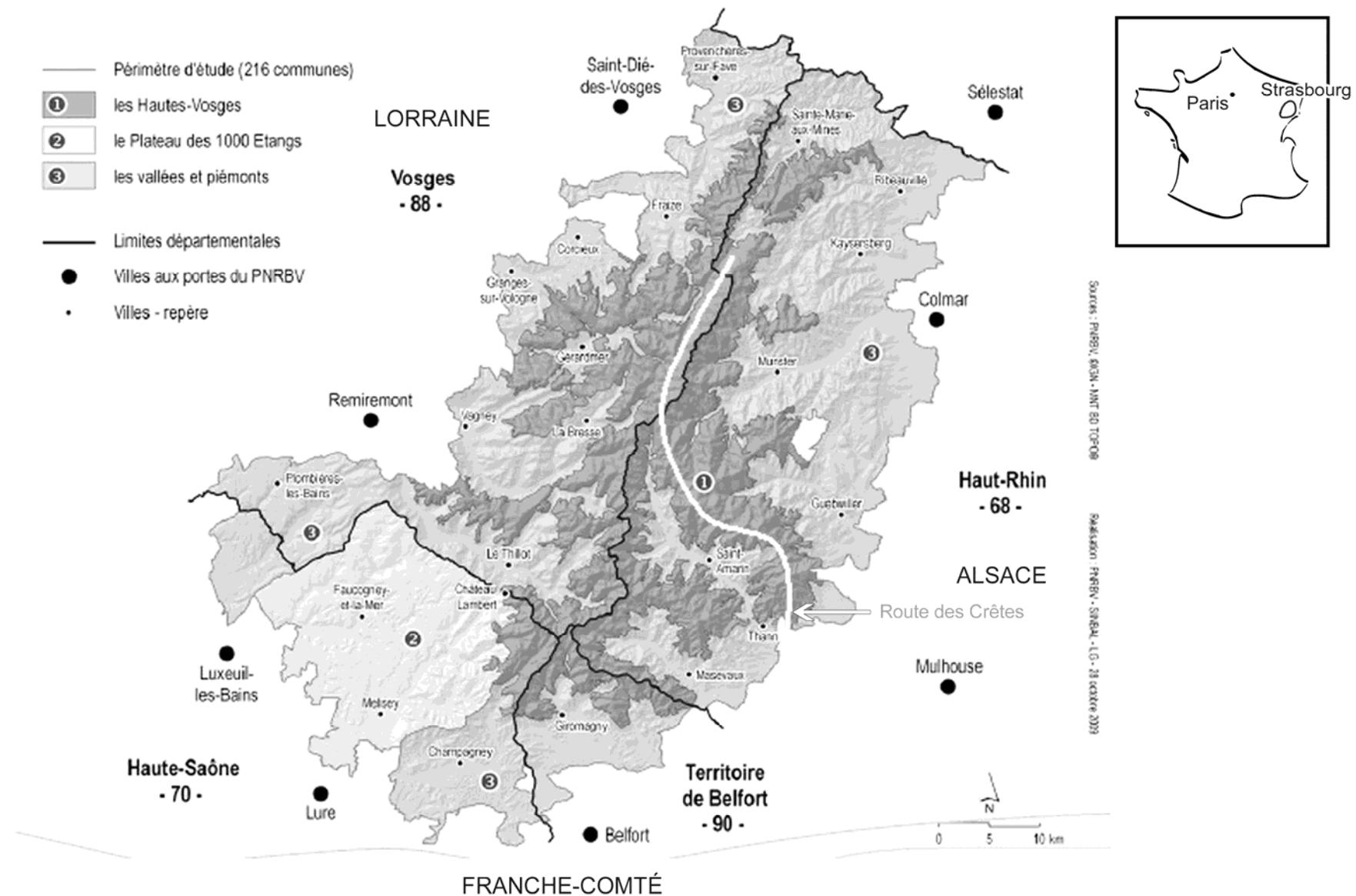
**DOCUMENT 2** : Quelques éléments sur le PNR des Ballons des Vosges (source : *site internet du PNR des BdV*)

**DOCUMENT 3** : Extraits de la deuxième Charte du PNR des Ballons des Vosges (1998/2008) (source : *site Internet du PNR des BdV*)

**DOCUMENT 4** : Extrait des observations du public concernant le projet de charte du PNR des Ballons des Vosges lors du renouvellement de la charte. (source : *enquête publique de janvier 2010*).

## DOCUMENT 1

### Carte du PNR des Ballons des Vosges



Source : [www.geographie.ens.fr](http://www.geographie.ens.fr) « La protection et la gestion des Hautes Chaumes »

## DOCUMENT 2

### Quelques éléments sur le PNR des Ballons des Vosges

(site Internet du PNR des BdV)

#### Le territoire

Avec ses versants boisés, qui couvrent plus des deux tiers du territoire du Parc, la grande crête forme les Hautes-Vosges, d'où partent les vallées alsaciennes, lorraines et franc-comtoises. Le Plateau des Mille Étangs, situé en Franche-Comté, en est la seconde grande richesse naturelle. Très habité, le territoire du Parc des Ballons des Vosges accueille une activité économique fortement enracinée : agriculture, viticulture, filière bois, industrie, granit, artisanat, tourisme...

Les grandes vallées descendant des Hautes-Vosges constituent les lieux de vie des habitants. Elles sont cloisonnées par des versants boisés. Villes, villages et implantations industrielles sont regroupés autour des voies de circulation qui traversent les vallées vosgiennes et alsaciennes.

#### Le parc en chiffres

Créé en 1989 à l'initiative de trois régions (Alsace, Lorraine et Franche-Comté), le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est aujourd'hui un des plus grands des 48 Parcs naturels régionaux français.

Sa superficie couvre 2 700 km<sup>2</sup> et compte 238 000 habitants.

Il s'étend depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil-les-Bains au sud.

Cinq villes-portes et deux Communautés d'agglomération entourent le Parc : Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont, Lure, Luxeuil-les-Bains, Colmar ainsi que les Communautés d'agglomération de Mulhouse et de Belfort.

- 3 régions
- 4 départements
- 187 communes
- Altitude maximale : Grand Ballon 1 424 m
- 280 tourbières sur 1 300 ha
- 65 musées et sites patrimoniaux
- 5 Réserves naturelles nationales
- 5 Réserves naturelles régionales

#### Le patrimoine naturel

Entre les forêts qui couvrent 67 % de sa superficie, se dévoilent des ensembles naturels d'une grande qualité biologique et paysagère [...]

[...] Le massif forestier, qui concerne les deux tiers du territoire du Parc, abrite les hautes chaumes, les tourbières, les cirques glaciaires, les falaises rocheuses, les éboulis, les lacs et rivières. Plus bas, les prairies de fauche, les pâturages, les vergers, le vignoble et les pelouses calcaires ceinturent ou sillonnent le manteau forestier.

Ces entités naturelles, d'un intérêt biologique et écologique exceptionnel, ont été reconnues d'intérêt européen dans le cadre du programme Natura 2000 en faveur de la biodiversité (qui concerne près de 25 % du Parc).

Cinq Réserves Naturelles nationales, mais également trois réserves régionales et quinze réserves biologiques en milieu forestier participent également à la protection des milieux et des espèces les plus prestigieux (sur près de 3,5 % du territoire).

La nature « ordinaire » est prise en compte dans les documents d'urbanisme ainsi que les corridors écologiques pour faire vivre la biodiversité à l'échelle du territoire en garantissant la mobilité des espèces : sur les crêtes, entre versants mais également le long des rivières.

#### Le patrimoine culturel

La politique de mise en valeur du patrimoine du Parc repose sur la constitution de réseaux thématiques. Les actions menées sur le patrimoine minier, les circuits historiques ou la force hydraulique ont engendré une dynamique sur l'ensemble du territoire. Dans chacun de ces domaines, le Parc et ses partenaires s'attachent à sauvegarder le patrimoine afin de l'offrir en partage aux habitants et visiteurs.

Exemples : préservation du patrimoine minier et mise en valeur de 6 sites miniers (Le Thillot, La Croix-aux-Mines, Val d'Argent, Giromagny, Plancher-les-Mines et Château-Lambert), inventaire et mise en valeur du patrimoine industriel et technique utilisant la force hydraulique (réseau de 9 moulins et scieries), mise en valeur du patrimoine architectural et historique des communes (réseau de 8 circuits historiques).

## **Le développement économique**

En matière économique, la démarche du Parc repose avant tout sur la qualité des paysages, des produits, de l'accueil, de l'hébergement, des prestations... Il soutient donc tous les partenaires qui s'engagent pour promouvoir la qualité. Mais son action se situe encore à d'autres niveaux. En effet, l'ensemble de ses initiatives de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel constituent également une base sur laquelle les partenaires locaux peuvent s'appuyer pour développer un tourisme de qualité.

Exemples : création et promotion de 70 circuits VTT, relance de la production d'écrevisses sur le Plateau des Mille Étangs, attribution de la marque « Parc Naturel Régional » à la production de viande de qualité.

## **L'aménagement**

Le territoire du Parc est constitué de différents espaces : des vallées, des villages, des sites paysagers, des espaces naturels... En l'absence de pouvoirs réglementaires, le rôle du Parc est de susciter un aménagement équilibré de ces espaces. Sa contribution peut porter sur plusieurs aspects : la définition de projets d'aménagement sur la base de concertations locales, le soutien technique à l'élaboration de projets ou une participation financière aux actions engagées.

Exemples : mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur des Hautes-Vosges, aménagement et réhabilitation de grands sites touristiques (Ballon d'Alsace, Petit Ballon, Grand Ballon...), soutien aux agriculteurs pour l'entretien d'espaces ouverts dans le cadre des mesures agroenvironnementales.

*Source : P. Bergmiller, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, *Revue de géographie alpine*, n° 3, 1995*

## DOCUMENT 3

### Extraits de la deuxième Charte du PNR des Ballons des Vosges (1998/2008) (site internet du PNR des BdV)

#### PREMIÈRE PARTIE

Présentation du territoire,  
de ses enjeux  
et du projet politique

#### BILAN DE LA SECONDE CHARTE (1998 / 2008)

*La deuxième Charte  
(1998 / 2008) a permis de  
recentrer les actions autour  
de 4 grands objectifs  
et de renforcer le lien inter-  
départemental entre les  
acteurs de chaque côté de la  
grande Crête des Vosges.*

**L**a deuxième Charte déclinait **4 objectifs** : la préservation des milieux naturels en particulier sur les Hautes-Vosges, la réouverture des paysages, l'économie fondée sur les ressources locales et la valorisation des patrimoines culturels.

Au fil des actions menées, ces thèmes se sont élargis ouvrant sur de nouvelles questions auxquelles la troisième Charte essaye de répondre. Ainsi, par exemple, est-on passé progressivement de la préservation des sites naturels remarquables à la prise en compte des connexions écologiques **sur l'ensemble du territoire**. De même le maintien des paysages agricoles ouverts et diversifiés oblige les acteurs locaux à se préoccuper **d'un urbanisme plus durable**.

Les orientations de la troisième Charte tiennent compte de ces évolutions :

#### De la nature remarquable à la biodiversité ordinaire

Par la création et la gestion de 4 réserves naturelles et d'Arrêtés de Protection de Biotopes sur les Hautes-Vosges, le Syndicat mixte du Parc a répondu à **l'enjeu majeur de la seconde Charte** qui était la **préservation des noyaux de biodiversité et des espèces emblématiques** sur 10 700 ha soit 3% de la surface du Parc.

Natura 2000 qui concerne 23% du Parc dans les Hautes-Vosges, les vallées et les 1000 étangs, a également permis au Syndicat mixte de jouer son rôle de coordinateur et d'animateur interdépartemental. Grâce à la concertation active menée par le Syndicat mixte, des mesures de gestion forestière, agricole ou en faveur des zones humides et des collines calcaires ont été mises en oeuvre et une organisation a été proposée pour la gestion des activités de loisirs (mise en place de circuits raquette et VTT, plan de circulation par petits massifs).

Avec le développement de nouveaux types de sports et loisirs, notamment motorisés, et le regain d'intérêt pour les espaces de nature, cette action doit être adaptée et poursuivie. La stratégie en faveur de la biodiversité doit également être poursuivie en intégrant les logiques de continuités écologiques et des trames verte et bleue. Certaines zones particulièrement remarquables ou représentatives de la montagne vosgienne sont

identifiées comme des « coeurs de nature » où, milieux et espèces associées, paysages de nature sauvage et de quiétude, sont reconnus à leur juste valeur pour les services qu'ils rendent : participation aux grands équilibres écologiques, réservoirs de biodiversité ; espaces de ressourcement et de plénitude pour les hommes, territoire d'investigation pour l'amélioration des connaissances scientifiques et rôle pédagogique auprès d'une population qui tend à se déconnecter du milieu naturel.

> **L'orientation 1 vise à mieux faire reconnaître la nature et les paysages comme des composantes de l'occupation de l'espace.**

#### Du paysage à l'urbanisme

En dix ans, l'objectif de couvrir le territoire du Parc de plans de paysage (ou GERPLAN), pour maintenir des paysages ouverts et diversifiés, a été atteint sur 80 % du territoire grâce à l'engagement des intercommunalités et au soutien des collectivités territoriales, de l'État et de nombreux partenaires.

Le réseau paysage animé par le syndicat mixte du Parc a favorisé la prise de conscience des élus et accéléré le transfert d'expériences.

Cependant les prescriptions des plans de paysage/GERPLAN n'ont pas encore été suffisamment intégrées dans les documents d'urbanisme même si le syndicat mixte du Parc a innové en proposant les premiers « POS patrimoniaux » et projets urbains pilotes.

Par ailleurs, les plans de paysage ont souligné de nouveaux enjeux : biodiversité, qualité paysagère, déplacement, énergie et maîtrise de la pression foncière doivent dorénavant être pris en compte de manière globale dans le cadre des politiques d'urbanisme et de développement durables mises en oeuvre par les collectivités (Agenda 21, plans climat...).

> **L'orientation 2 permet de généraliser une gestion économe de l'espace et des ressources.**

**PREMIÈRE PARTIE**  
Présentation du territoire,  
de ses enjeux  
et du projet politique

**BILAN**  
**DE LA SECONDE CHARTE**  
**(1998 / 2008)**

### Des savoir-faire aux filières locales

La seconde Charte prévoyait le soutien de l'activité agricole, le développement de projets touristiques locaux et l'organisation de l'accueil sur les Hautes-Vosges. Ces actions ont été mises en œuvre par les nombreux acteurs du territoire avec l'appui du Syndicat mixte du Parc. Celui-ci a plus particulièrement joué un rôle d'expérimentation, de coordination et de valorisation, notamment avec l'utilisation de la marque Parc et les Eco-Trophées.

En matière de gestion agricole, les mesures agri-environnementales ont conforté le maintien des exploitations sur une partie du territoire, tout en intégrant des préoccupations paysagères et environnementales. Il s'agit de développer cette politique sur l'ensemble du territoire, dans un cadre adapté à la situation de chaque versant.

Les associations et organismes professionnels, en lien avec les chambres consulaires, ont amélioré la qualité des produits (qualité fromagère, race bovine vosgienne...), accompagnés par le Syndicat mixte du Parc qui a plus particulièrement réalisé des outils de communication. Il convient à présent de diffuser ces produits de qualité au travers de filières locales et de stimuler la demande de proximité.

Au plan touristique, les grandes collectivités et le commissariat au Massif se sont dotés de plans d'accompagnement et ont cherché à favoriser le développement de pôles structurants. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné de manière complémentaire le développement de réseaux et d'actions collectives touristiques et patrimoniales (éco tourisme, agri environnement, réseaux de gîtes Panda et Hôtels au Naturel, aide à la professionnalisation et à la mise en réseau des sites patrimoniaux, routes touristiques dans les 1000 Étangs...). Ces efforts doivent être poursuivis. Compte tenu du changement climatique, la politique touristique doit également prendre en compte la mobilité douce depuis les villes-portes.

Dans les Hautes-Vosges, le schéma d'accueil de la grande crête a été mis en œuvre, avec la réalisation de plusieurs points d'accueil parallèlement à la modernisation des stations de ski en cours et la mise en place d'un moyen de transport collectif pour découvrir la route des

crêtes (la navette des crêtes).

L'image d'ensemble des Hautes-Vosges, espace de nature et de quiétude, et notamment celle de la route des crêtes, doit encore être améliorée (réduction des pollutions sonores, valorisation patrimoniale et complémentarité des sites, identification par une signalétique homogène...) dans le cadre d'un projet de valorisation durable et collectif.

De manière globale, la politique touristique doit également prendre en compte l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'image Parc.

La forêt, poumon vert et réservoir de biodiversité, constitue également une ressource économique majeure pour le territoire. La seconde Charte a surtout veillé à la gestion durable de la forêt dans les espaces remarquables (élaboration de documents d'objectifs Natura 2000 et d'un plan en faveur des forêts de haute valeur écologique et du grand Tétras). Aujourd'hui, les pressions qui s'exercent de plus en plus sur la mobilisation de la ressource pour différents débouchés (énergie, construction...) nécessitent de rapprocher davantage l'amont et l'aval de la filière.

Dans le domaine industriel, longtemps fer de lance de l'activité du Massif, les entreprises du territoire, souvent dépendantes de grands groupes extérieurs et exposées à la concurrence internationale, ont poursuivi leur reconversion. Sous l'impulsion des collectivités et des chambres consulaires, des pôles de compétence et d'innovation ont été créés (pôles fibres, bois, véhicule du futur...). Des liens sont à renforcer entre ces pôles et les entreprises du Parc sur des filières à développer (éco construction par exemple).

**> L'orientation 3 vise à asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et une demande de proximité.**

**PREMIÈRE PARTIE**  
Présentation du territoire,  
de ses enjeux  
et du projet politique

**BILAN**  
**DE LA SECONDE CHARTE**  
**(1998 / 2008)**

**Du développement culturel à l'éco-responsabilité**

Durant les deux Chartes précédentes, le Syndicat mixte du Parc a conduit une politique éducative axée sur un partenariat avec l'Éducation Nationale (enseignants mis à disposition) et les structures éducatives du territoire pour proposer aux scolaires, via ces dernières, des animations sur les patrimoines et créer des outils pédagogiques.

Depuis quelques années, les Conseils Régionaux et Généraux se sont également dotés de politiques qui permettent aujourd'hui à l'éducation à l'environnement d'être diffusée sur tout le territoire du Parc.

Parallèlement, le Syndicat mixte a inclus une dimension pédagogique dans plusieurs de ses politiques (plans de paysage) et a engagé des actions en direction du grand public sur des enjeux ou dans des lieux jugés particulièrement sensibles (guides conseils, accueil sur la crête), organisé des voyages d'études en direction des élus (urbanisme) et a participé à plusieurs programmes de recherche (biodiversité des prairies). Ces efforts doivent être poursuivis et développés avec des méthodes d'intervention appropriées, compte tenu de la taille importante du territoire, de ses acteurs et de sa population.

Alors que la première Charte visait essentiellement à l'identification et à la valorisation des patrimoines (inventaires, circuits de découverte), la seconde a introduit la création et l'animation de réseaux ainsi que la création culturelle (agenda culturel, appel à projet « suivez l'artiste »...). La création culturelle a ouvert de nouveaux horizons en offrant d'autres manières d'appréhender la relation entre les hommes et leur environnement. Progressivement, des intercommunalités ont appuyé leur projet de territoire sur la valorisation des patrimoines (Pays d'art et d'histoire, animation culturelle...). Le patrimoine bâti étant mieux reconnu, le Syndicat mixte du Parc doit s'intéresser désormais au patrimoine culturel immatériel (pratiques, savoir faire...) car il révèle les liens étroits entre les hommes et leur territoire.

Par ailleurs, de plus en plus conscients de la fragilité de leur territoire et de l'impact de leur activité sur leur environnement, les acteurs et les habitants sont amenés à changer de comportement.

> **L'orientation 4 permet ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.**

#### DOCUMENT 4

### Extrait des observations des publics concernant le projet de charte du PNR des Ballons des Vosges lors du renouvellement de la charte

#### Mairie de Bussang

[...]

Si les missions « protéger les patrimoines » et « assurer l'accueil, l'éducation et l'information » se retrouvent largement dans les 4 orientations fixées, la mission « favoriser le développement économique, social et culturel » est insuffisamment prise en considération. L'axe du projet politique « Une économie relocalisée » et l'objectif stratégique associé « Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales » sont insuffisamment ambitieux par rapport aux enjeux économiques du moment. Ainsi, page 10, il est écrit « Le tourisme constitue un axe fort pour assurer un nouveau développement »... Or on ne retrouve aucune proposition d'action en cohérence avec ce constat. C'est la principale lacune de ce projet de charte. On pourrait faire la même remarque sur l'autre atout du territoire : le bois. Le Parc se doit d'engager des actions d'accompagnement des acteurs économiques dans les domaines du tourisme et de la filière bois. Pour sa crédibilité, il doit même en faire une orientation majeure de sa stratégie et l'intégrer dans ce projet de Charte. [...]

La circulation des camions dans les cols vosgiens apporte des nuisances de plus en plus insupportables par les riverains... sans parler des problèmes de sécurité posés. De plus, la réglementation n'est pas respectée (vitesse, bruit, circulation de nuit...). Le Parc se doit d'agir auprès des autorités pour y mettre fin.

Quant aux motos, il convient d'être prudent, car les motards sont des touristes qui consomment sur place contrairement aux chauffeurs de camions qui ne font que passer. L'heure n'est pas à contraindre ni à entraver le développement de cette clientèle potentielle, mais de l'accompagner... Il faut d'abord commencer, comme c'est prévu, par faire respecter la réglementation existante (vitesse, bruit...) afin que l'acceptation soit plus importante.

[...]

On espère que Bussang fait partie des principales stations de loisirs hivernaux et des sites qualifiés « 4 saisons » à développer. La réalisation du projet de liaison entre Larcenaire et Ventron serait de nature à « mieux accueillir les visiteurs » et à rééquilibrer l'activité du ski dans les Vosges : Bussang-Ventron, 3<sup>e</sup> domaine derrière La Bresse et Gérardmer sur l'axe nord-sud versant ouest du massif.

[...]

Il est peut-être pertinent de limiter les activités sportives à fort impact environnemental (sports motorisés) mais, en parallèle, il faudrait accompagner celles plus en harmonie avec la nature : via ferrata, accro branches, VTT...

[...]

#### Association Paysages d'Alsace

[...]

- La généralisation de l'utilisation de canons à neige dans les stations de ski va également à l'encontre des objectifs de développement durable. L'impact paysager produit par le contraste entre les pistes enneigées artificiellement et leurs abords est très négatif et perçu comme une agression par les randonneurs très nombreux à toutes époques de l'année.

- Le développement des aménagements de sports et de loisir « quatre saisons » risque de compromettre la qualité paysagère et la quiétude de certains sites encore préservés. Le projet de via ferrata au Tanet en est une malheureuse illustration. En l'absence d'un schéma paysager précis et d'un plan détaillé de tous les sites d'intérêt patrimonial, la charte manque de précisions sur cet aspect, et laisse la porte ouverte aux aménagements de loisir en tous genres. Le résultat de l'étude touristique ci-dessus évoqué montre que le public qui fréquente le massif l'aime pour ses paysages, son patrimoine traditionnel.

[...]

- En 2008, 10 000 personnes ont signé le Manifeste pour le Grand Ballon, demandant la protection intégrale du Grand Ballon face aux appétits des aménageurs. Il est choquant de constater qu'aucune mention n'y est faite dans la charte. Au nom du Collectif Grand Ballon & Crêtes né du succès du Manifeste, notre association a demandé au préfet d'engager la procédure de classement du site selon un périmètre défini.

[...]

- La route des crêtes a fait l'objet de nombreuses réunions, notamment dans le cadre de la conférence des Hautes-Vosges. Aucun projet ambitieux n'en a résulté. Aujourd'hui, cette route ne serait plus construite. La charte ne prévoit un aménagement alternatif et moins polluant que les jours de forte fréquentation ce qui est insuffisant. Non seulement faudrait-il « la crête des Vosges », mais imposer une réduction drastique de la vitesse (4 km/h) tout en reconSIDérant sa vocation d'itinéraire propice à la contemplation, accessible uniquement par les transports en commun et d'autres moyens de déplacement non polluants. [...]

### **Association CODEVER (collectif de défense des loisirs verts)**

[J'écris] au nom de CODEVER en tant que membre représentant tous les usagers des chemins Vosgiens (et également à titre personnel, en tant qu'usager individuel pratiquant). [CODEVER représente en France plus de 800 000 adeptes de la randonnée de loisirs verts et nature].

Il est non fondé de laisser planer le doute sur la détérioration éventuelle ou le déséquilibre des espaces naturels induits par les comportements des pratiques de vie ou de loisirs des usagers et habitants de ce territoire. « Les communes n'autorisent pas de nouveaux circuits pour sports et loisirs motorisés sur le territoire du Parc. Elles n'autorisent de nouvelles manifestations de sports et loisirs motorisés qu'en accord avec les principes de la charte. » Cette phrase incluse dans le projet de charte est complètement arbitraire et tente de se substituer au droit de police des maires en restreignant de manière drastique leurs prérogatives.

[...]

Le projet de territoire et l'orientation de la charte se veulent vecteur de communication pour le développement du tourisme, ce que nous approuvons. Nous demandons qu'il soit pris en compte la demande réelle, récurrente et persistante du tourisme vert motorisé, complètement occulté par ce projet. [...]

Pour rappel, le projet initial des PNR est de dynamiser son territoire. Nous vous demandons de retirer la phrase citée ci-dessus et d'intégrer qu'un plan de circulation n'est pas une interdiction. S'il est besoin d'organiser la circulation des véhicules motorisés, il est impératif d'entreprendre des espaces de concertation avec tous les acteurs. [...]

Il n'existe aucune étude ou analyse réelle et sérieuse, ni aucune méthode d'évaluation pertinente qui permettrait d'affirmer des dégradations sur les milieux, faune et flore confondues. Les impacts supposés sont en réalité quasiment nuls. [...]

### **Pétition d'individus**

La nouvelle Charte doit être l'occasion de préciser les objectifs permettant de sauvegarder les richesses naturelles et de garantir, à très long terme, la pérennité des éléments les plus prestigieux des Vosges, notamment les Hautes-Vosges.

Toute artificialisation crée des dommages irréversibles et compromet l'attractivité pour tous ceux qui cherchent, en montagne (surtout dans un Parc naturel), la beauté, l'air pur et le silence.

Hélas, le projet soumis à l'Enquête est décevant notamment pour les points suivants :

- pas de mesures concrètes pour éviter de nouvelles dégradations (équipements de loisir, voies de circulation, parking, bâtiments) dans la partie sommitale, au-dessus de 800 m ;
- absence de mesures concrètes pour réduire la circulation des voitures, la pollution ; pas d'interdiction des motos avec leur bruit qui porte très loin ;
- la fermeture des voies carrossables à la circulation motorisée (sauf ayants-droit) n'est pas exigée et rappelée aux maires ;
- les rassemblements et compétitions motorisés ne sont pas interdits ;
- pas de frein au développement et à l'artificialisation des « stations à vocation hivernale » (neige artificielle, éclairage des pistes), alors qu'il faudrait prévoir leur reconversion en vue du changement climatique ;
- objectifs reportés à 2022 ;
- tenue à l'écart des associations d'activité de montagne et de protection de la nature dans les instances décisionnelles du Parc.

En conséquence, les soussignés, tout en réaffirmant la nécessité d'un Parc Naturel, vous demandent de bien vouloir prendre en compte le rejet du projet, dans sa forme actuelle.

## Représentant de l'association « Vosges écologie »

[...]

Le Parc est un territoire très vaste et très différent.

Tout d'abord, il faut rappeler que la route des crêtes est unique en France et peut-être au-delà : il n'y a aucune région qui possède une route de 50 km, à altitude constante, entre 1 100 et 1 300 m, avec des vues aussi splendides. Mais son caractère exceptionnel n'est pas actuellement valorisé, et au contraire complètement dégradé par la circulation motorisée. Au lieu d'être un site d'attraction exceptionnel, cette route devient un handicap pour tout développement touristique avec son cortège de bruit, de pollution et de dangerosité.

Il faut absolument, si le Parc veut avoir sa charte renouvelée, transformer l'accessibilité de la route des crêtes, l'ouvrir au plus grand nombre en permettant l'accès au maximum de personnes utilisant des moyens de loisirs doux (vélos, rollers, marche, chevaux, diligences...), tout en laissant une navette pour les personnes à mobilité réduite et l'accès aux ayants-droit, fermiers-aubergistes, refuges.

Il est impératif que la route des crêtes soit un endroit phare de la politique du Parc, ce sera la condition de sa réussite, et la condition du développement d'un tourisme durable, responsable. Cette route pourra devenir un lieu de rencontre, de festivité, un lieu culturel, d'information, un lieu pédagogique à ciel ouvert, une vitrine extraordinaire pour toutes les productions locales, qu'elles soient agricoles ou artisanales, que ce soit une vitrine de l'agriculture de montagne, un lieu propice aux artistes, aux poètes, aux contemplatifs et tous les amoureux de la nature et de la vie.

En corollaire de toute transformation de la route des crêtes, il faut inciter et étudier la possibilité de monter des vallées en utilisant et en créant de nouveaux téléportés qui permettront de venir se poser en douceur sur ces espaces exceptionnels. Les accompagnateurs en moyenne montagne seront beaucoup mieux sollicités pour faire découvrir tout ce patrimoine. [...]

De plus, le transport par diligence sur la crête pourra relancer ou dynamiser l'élevage de cheval comtois, diversifier l'agriculture, ce sera une manière de mieux associer nos amis Haut-Saônois qui se retrouvent souvent à la marge, et quelle attractivité avec une activité unique en France, dans les critères du développement soutenable.

[...]

## Gestionnaire d'une forêt privée

[...]

La mise en œuvre des chartes précédentes et la situation actuelle, si on en faisait le bilan, dégageraient sans doute de nombreux points qui n'ont pas ou peu avancé depuis une ou deux chartes, soit une vingtaine d'années.

### ► Une dégradation de l'équilibre homme-nature

Diminution de 61 % de la population de Grand Tétras entre 1989 et 2004.

Développement non canalisé d'activités de loisirs dans les espaces naturels « protégés »

Érosion des sols, destruction de la flore, dérangement de la faune sur les territoires de forêt et les chaumes des hauts. [...]

Absence de politique pour, au minimum, diminuer la vitesse et l'effet circuit à motards de la route des Crêtes.

Pas de politique adaptée pour organiser et canaliser le développement de pratiques générant de graves dérangements pour la faune en période critique (hiver) : raquettes, ski hors piste.

Cueillette trop abondante de baies (myrtilles), fauchage organisé.

[...]

### ► Et la dégradation continue en ce moment.

Un projet de via ferrata [...] sur un des rares sites de Lorraine proches de l'état naturel (le Tanet)

Absence de prise compte réelle des problèmes de fréquentation non canalisée des sites naturels, absence de concertation avec les différents acteurs concernés (forestiers, chasseurs, PNR, Conservatoire des sites Lorrains, accompagnateurs de montagne, fédération française de randonnée pédestre...).

Absence de réflexion globale sur le Crêtes : réflexions et actions sont cloisonnées et instrumentalisées par des acteurs économiques et politiques mobilisés sur du court terme.

[...]

### ► Des élus locaux peu concernés, perçevant la politique du Parc comme un frein au développement, avec une vision standardisée du développement articulée autour des routes et des aménagements urbains ou de masse.

[...]

## **Conservatoire des sites alsaciens**

[...]

Si les principes généraux sont assez correctement énoncés, leur transcription en mesures concrètes présente trop de lacunes pour espérer parvenir un jour à une mise en cohérence des politiques et des réalisations, notamment :

[...]

- Les protections paysagères sont minimalistes [...]
- La réduction de la circulation motorisée (devenue encore plus indispensable maintenant) n'est pas réellement programmée au-delà de timides incitations
- Les évolutions nécessaires pour s'adapter aux conditions changeantes du climat ne sont pas programmées
- La protection du « noyau » du Parc et des sites emblématiques (Grand Ballon..) est passée sous silence : si les Hautes-Vosges sont bien citées comme « cœur » du Parc « englobant le cœur de nature, espace de nature et de quiétude, espaces à préserver », ce concept ne se retrouve pas [...] au niveau des orientations, des mesures concrètes,... et ce, alors même que tous les espaces au-dessus de la cote 800 m devraient être préservés, sans agressions sonores, sans pollution [...]
- La gouvernance préconisée exclut toujours les associations de protection de la nature impliquées et représentatives.

Enfin, les objectifs énoncés ne sont conçus que pour une mise en œuvre à l'horizon... 2022 ! Or [...] le Parc ne peut être dans les prochaines 12 années une simple instance de discussion pour la mise en place d'un parc naturel digne de ce nom en 2022 seulement.

[...]

## **Membre du club « Arc alpin » ; représentant de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne**

[...]

Le projet de charte (PdC) prévoit des stations à activité touristiques uniquement hivernales, ce qui est, dans les Vosges, un non-sens technique, économique et environnemental [...] dans un massif à l'enneigement aussi réduit (période et quantité). [...] Les équipements doivent être aussi discrets que possible afin de ne pas dégrader les sites et obéir le tourisme praticable les ¾ de l'année. Le massif est idéal pour la pratique du ski de randonnée, alpine ou nordique ou en raquettes, dans le cadre de nos associations de sports et loisirs, mais pourrait être développé sous forme de prestations encadrées par des professionnels (emplois) [...]

Le PdC prévoit de compenser les problèmes d'enneigement du massif par de la « neige de culture » : des installations d'enneigement artificiel n'ont pas leur place dans le massif !

Il faut maintenir et mieux organiser les activités de sports et loisirs dites d'été, en fait praticables pendant la plus grande partie de l'année : petites promenades, randonnées, escalade, vélos de montagne... Ces activités sont cependant fortement remises en cause par les pollutions insupportables [...] du fait de l'intrusion des véhicules motorisés jusque dans les parties les plus pittoresques et reculées et du déferlement motorisé effréné sur les routes. [...] Il est impératif [...] de juguler rapidement la circulation motorisée. Or le PdC se contente de la mention « encourager les modes de déplacements doux », pauvre vœu pieu.

Strictement aucune incitation n'est prévue pour que les municipalités fassent bon usage de la loi du 3 janvier 1991 qui permet d'interdire tous les chemins plus ou moins carrossables, voire goudronnés, au-delà des dernières maisons des hameaux ou villages. [...]

La route des Crêtes elle-même, reconnue comme problème majeur en termes de bruit et de pollutions diverses, a fait l'objet des principales discussions au sein de la « Conférence des Hautes-Vosges ». Si, comme ailleurs, la fermeture aux véhicules motorisés privés serait sans doute une solution attrayante, l'habitude de disposer de son propre véhicule est tellement ancrée dans bien des esprits, que ceux-ci ne sont pas prêts à l'envisager. C'est depuis très longtemps que nos associations réclament, comme solution de compromis, d'au moins réduire un peu les pollutions en limitant les vitesses à 40 km/h. [...]

*Source : enquête publique de janvier 2010*

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.